



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
(ANSS)



Communiqué N° 009/DG/ANSS/2021

Relatif au contrôle des voyageurs en provenance de l'Inde

Au regard de la circulation du variant indien de la COVID-19 dans le monde, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) porte à la connaissance des passagers en provenance et/ou ayant transités de l'Inde, que le certificat de justification d'un **test PCR négatif datant de 72 heures** reste toujours d'actualité. En plus de cette mesure, ils seront prélevés à leur arrivée à l'aéroport de Conakry.

Les voyageurs dont les résultats de test PCR s'avèrent positifs seront transférés dans l'un de nos centres de traitement des épidémies (CT-Epi) pour des soins et ceux dont les résultats de test PCR s'avèreront négatifs seront isolés dans un établissement hôtelier de la place pendant 14 jours au bout desquels, un test de contrôle PCR leur sera effectué.



A la suite de ce test, les personnes dont les résultats sont négatifs seront libres de tout mouvement et ceux dont les tests seront positifs seront transférés dans l'un des CT-Epi pour bénéficier des soins appropriés.

Les frais liés aux différents tests PCR et au séjour à l'hôtel seront à la charge des voyageurs concernés.

Nous invitons tous les acteurs de la riposte et les autorités à tous les niveaux de prendre les dispositions utiles pour l'application des mesures suscitées afin de prévenir l'importation de ce variant sur le territoire guinéen.

Comptant sur votre collaboration habituelle, nous vous prions de renforcer la surveillance au niveau des points d'entrée.



La Direction Générale

Dr Sakoba KEITA / Directeur Général

P/O Dr Bouna YATTASSAYE / DGA